

BPA OSP

Ouvrier Spécialisé en Paysage

BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE

Formation Continue & Apprentissage



Site de Formation : **Campus Fonlabour**

www.tarn.educagri.fr/fpca



Objectifs de la formation

Le secteur du paysage est un domaine dynamique. De la création des jardins à l'entretien des espaces verts, l'Ouvrier Spécialisé en Paysage possède la polyvalence pour répondre aux principales demandes du monde professionnel.

Le BPA OSP prépare à ce métier et vise à acquérir :



- les techniques et connaissances élémentaires dans l'entretien
- la création des espaces verts (taille, tonte, engazonnement, création de massifs, plantation d'arbres, montage d'éléments inertes, ...).



La formation s'articule autour d'une équipe pédagogique issue du monde professionnel. La volonté du centre de formation est d'orienter le contenu pédagogique sur l'avenir avec des pratiques environnementales et écologiques dans le respect de la biodiversité.

- Le BPA OSP est un diplôme d'état qualifiant de niveau 3, reconnu par la profession.

Il propose aussi, l'habilitation à la conduite d'engins et au Certiphyto catégorie "opérateur".

- Les apprenants participent aux rencontres avec les partenaires du secteur comme l'UNEP, et autres professionnels.

Perspectives et débouchés

- L'obtention du BPA Ouvrier Spécialisé en Paysage permet l'emploi en tant qu'ouvrier qualifié dans une entreprise de travaux paysagers ou la création d'entreprise.

Modalités d'Inscription et conditions d'accès

La formation s'adresse aux demandeurs d'emploi, aux apprentis ou contrat de professionnalisation et aux salariés.

Elle est accessible :

- Par la voie de la formation continue :**

Aux candidats majeurs justifiant d'au moins 12 mois d'expérience professionnelle

- Par la voie de l'apprentissage :**

Aux candidats de plus de 15 ans justifiant d'un niveau de fin de 3ème ou de la possession d'un CAP(a) ou d'avoir suivi un cycle complet conduisant au BEP(a)

Il est nécessaire d'avoir signé un contrat d'apprentissage.

- Il faut satisfaire au positionnement d'entrée : entretien de motivation.

Selon votre statut, rapprochez-vous de votre conseiller à l'emploi (France Travail, Cap Emploi, ...) ou de votre employeur, afin de prendre connaissance des modalités de prise en charge.



COMPETENCES DEVELOPPEES

- **BC01 - Développer son identité professionnelle d'ouvrier du paysage** **190h à 200h**
(Savoirs de base, Milieu professionnel, Agro écologie, Accompagnement Personnalisé)
 - **BC02 - Réaliser des travaux d'entretien d'espaces végétalisés** **220h**
(Biologie, agronomie, reconnaissance des végétaux, tonte, taille, soins végétaux, ...)
 - **BC03 - Réaliser des travaux de végétalisation d'espaces paysagers** **130h**
(Biologie, agronomie, reconnaissance des végétaux, engazonnement, plantation, ...)
 - **BC04 - Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers** **120h**
(Pose d'ouvrages paysagers, revêtements paysagers, délimitations paysagères, topographie,)
 - **BC05 - Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel d'aménagement paysager** **90h**
 - **BC08 - Installer un réseau d'arrosage simple (option C)** **90h**
(Ouverture et remblayage de tranchées, montage des éléments du réseau, ...)
- Total pour la formation 840h à 850h**

Formation en 1 an : ● 850h au centre ● 280h en entreprise ● 35h par semaine

Formation en 2 ans en apprentissage : ● 24 semaines au CFAAH ● 70 semaines en entreprise ● 10 semaines de congés

MODALITES D'EVALUATION

Le Brevet Professionnel Agricole « Ouvrier Spécialisé en Paysage » est composé de 6 UC (Unités Capitalisables) évaluant les 6 capacités suivantes :

- 1- Développer son identité professionnelle d'ouvrier du paysage
- 2- Réaliser des travaux d'entretien d'espaces végétalisés
- 3- Réaliser des travaux de végétalisation d'espaces paysagers
- 4- Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers
- 5- Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel d'aménagement paysager
- 6- Installer un réseau d'arrosage simple

Le diplôme est attribué à tout candidat ayant obtenu toutes les UC. Les épreuves sont organisées autour de situations professionnelles, évaluées en contrôle continu principalement sous forme pratique et orale.

Possibilité de valider un ou / des blocs de compétences séparément.

Possibilité d'adaptation du Parcours de formation et de l'évaluation après un positionnement par le Centre en début de formation.

TARIFS

A partir de 6 246 € net de taxe. Ce prix est donné à titre indicatif. Des prises en charges totales ou partielles sont possibles en fonction des financements des entreprises ou des partenaires. Pour l'apprentissage, les tarifs sont soumis aux barèmes officiels des financeurs (OPCO/CNFPT).



La formation est gratuite pour les apprentis qui ont le statut de salarié de l'entreprise et perçoivent une rémunération.

La formation est aussi ouverte pour les adultes en reconversion professionnelle sur le site web www.transitionspro.fr

La formation peut être financée et rémunérée par la Région Occitanie et cofinancée par l'Union européenne.



* **Certificateur :** MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Formation de Niveau 3

Date d'enregistrement de la Certification : 03 02 2024

Contact et lieu de formation

CFPPA du Tarn - Campus Fonlabour

Route de Toulouse 81 000 ALBI

Tél. : 05 63 38 07 46

Mail : inscriptions.fpca81@educagri.fr



Cofinancé par l'Union européenne



L'EPL du Tarn répond aux exigences d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.



**FONLABOUR
FLAMARENS**
CAMPUS DES POSSIBLES